

LES PRE P EX E



CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

ip EXPRESS

Une institution de prévoyance est un organisme à gouvernance paritaire et à but non lucratif, qui assure, distribue et gère des contrats collectifs d'assurance de personnes pour une entreprise ou une branche professionnelle.

37



institutions
de prévoyance et union
en France en 2017



1 salarié sur 2
couvert par une
institution de prévoyance

2,1



millions d'entreprises
détentrices d'un contrat
collectif auprès d'une IP

QUELLE EST L'ACTIVITÉ D'UNE IP ?

- Une institution de prévoyance propose des garanties qui prévoient le versement aux salariés :
- d'**indemnités journalières** en cas d'incapacité de travail ;
 - de **rentes** en cas d'invalidité ;
 - de **capitaux décès** et de rentes pour les conjoints survivants et pour l'éducation des enfants ;
 - de **remboursements de frais** de soins de santé ;
 - de **rentes** en cas de dépendance ou de retraite.

L'activité des IP ne s'arrête pas à la gestion des garanties. Elles développent également des **activités sociales**. Celles-ci leur permettent d'aider les salariés et leurs familles dans les moments difficiles et de **soutenir leurs projets** dans des domaines cohérents avec leur rôle (accès aux soins de santé, aide à la recherche médicale, action en faveur des personnes en perte d'autonomie, retour à l'emploi...) et **sous des formes variées** (individuelle ou collective, subventions ou services...).

COMMENT EST ADMINISTRÉE UNE IP ?

→ Sa gouvernance est originale par rapport aux sociétés d'assurance ou aux mutuelles puisqu'elle est **assurée de façon paritaire**. C'est-à-dire qu'elle est administrée par les représentants des employeurs et des salariés qui **travaillent ensemble au pilotage des institutions**. Le conseil d'administration, composé des représentants des employeurs et des salariés, oriente et valide les décisions, tandis que la direction générale assure la gestion opérationnelle et effective de l'institution.

Focus

→ QU'EST-CE QU'UN GPS ?

La majorité des institutions de prévoyance fait partie de **groupes de protection sociale (GPS)** qui rassemblent des institutions de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO, une ou plusieurs institutions de prévoyance, des mutuelles, voire des sociétés d'assurances ou de gestion d'épargne salariale.

→ L'ACTIVITÉ DES IP

13,1 Mds €

de cotisations
perçues



85 M€

d'aides accordées
par les IP au titre
des activités sociales

Pour **100 €**
de cotisations
perçues en santé,
les IP remboursent
en moyenne

88 € de prestations :
le plus haut niveau
de redistribution
du marché.



**CENTRE TECHNIQUE DES
INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE**

10, rue Cambacérès - 75008 Paris

Tél. : 01 42 66 68 49

www.ctip.asso.fr